Commune de Rosans **Département des Hautes-Alpes**

Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 24 juin 2024 - 15h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à quinze heures et trente minutes, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation: 17/06/2024

Présents: Annick BESSIERE, Pierre MICHEL, Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-Francia POUSSOT (présent duy points 5, 6, 16, 17 et 19), Lippel TARDY

François ROUSSOT (présent aux points 5, 6, 16, 17 et 18), Lionel TARDY

Absents excusés: Vincent BERTOLDO, Nadège CETTOUR pouvoir à Pierre MICHEL, Dominique

GUEYTTE, Céline HUGUES,

Secrétaire de séance : Didier PACAUD

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance : Didier PACAUD

2. Procès-verbal du 13 mai 2024 approuvé.

3. Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations

Conseil municipal du 24 juin 2024						
RECETTES						
Contrats de location signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2020 - MENSUEL						
Bail	Nom locataire	Descriptif	Loyer mensuel	Charge	Date contrat	Fin contrat
	monn room and	Descriptii	Loyer mensuer	Cilaryes	Date Contrat	Till Colletae
LE PRADET - Grand Pré	Véronique PELLE	logement	220,00 €			31/05/2029
LE PRADET - Grand Pré			•			

4. Subventions aux associations d'intérêt social : Délibération DCM2024-05-01

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, à l'unanimité, pour 2 500 € de subventions comme suit :

Nom Association	
ADMR	1 500,00 €
Association Au Fil du Temps – SSIAD	100,00€
La Croix rouge	400,00€
Le chemin solidaire - Epicerie Solidaire	100,00€
Les Restaurants du cœur	400,00€
TOTAL	2 500,00 €

5. Règlement du marché hebdomadaire de Rosans : Délibération DCM2024-05-02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le règlement du marché hebdomadaire du dimanche matin sur le domaine public communal.

6. Règlement des jardins partagés : Délibération DCM2024-05-03

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la nouvelle charte « Les Jardins Partagés de ROSANS » en intégrant un tarif réduit suivant le quotient familial.

7. Location des salles polyvalentes aux particuliers - Tarification : Délibération DCM2024-05-04

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de de mettre en place les tarifs « weekend - du vendredi soir au lundi matin » pour les particuliers : 150 € du 01 avril au 31 octobre et 180 €, salle polyvalente de la cure uniquement, du 1^{er} novembre au 31 mars.

2, Place Raymond Hugues - 05150 ROSANS • Tél. : 04-92-66-60-14 • courriel : <u>mairie@rosans.fr</u>
Site Internet <u>www.rosans.fr</u> • Département Des Hautes-Alpes • Arrondissement De Gap

8. Tarif des prestations journalières du camping municipal Sainte-Catherine de Rosans à compter du 1^{er} juillet 2024 : Délibération DCM2024-05-05

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé, à compter du 1^{er} juillet 2024, d'appliquer les nouveaux tarifs pour le camping municipal Sainte Catherine de Rosans.

9. Contrat de prestations de restauration 2024/2025 – cantine scolaire : Délibération DCM2024-05-06

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le nouveau contrat avec l'ADSEA 05 – ESAT de Rosans pour l'année scolaire 2024-2025, et a approuvé les nouveaux tarifs des repas adulte et enfant (7,24 € et 6,08 €).

10. Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de Vaucluse : Délibération DCM2024-05-07

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à demander que les ASA du Plan de Rosans et ASA du bas de l'Estang soient considérées en sommeil (et non abandonnées) afin de permettre leur remise en fonctionnement dans les prochaines années.

11. Approbation de la procédure d'échange de voirie – « chemin de Baudon » : Délibération DCM2024-05-08

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'échange sans soulte de parcelles : la commune de Rosans cède la parcelle privée communale cadastrée section B n° 270 d'une surface de 212 m² à la Communauté des Bénédictines de l'Abbaye de Notre Dame de Miséricorde qui cède en contre partie à la Commune de Rosans la parcelle cadastrée section B n°268 d'une surface de 545 m² formant l'emprise de la nouvelle voie « chemin de Baudon ».

12. Adoption du Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées sur l'évaluation des charges transférées au titre de l'exercice 2024 : Délibération DCM2024-05-09

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui valorise les charges correspondant au transfert à la CCSB de l'aménagement, du développement et de l'entretien du site d'escalade de Taillefer (commune de Savournon), au retour à la commune de Sigottier du site d'escalade de Sigottier et au transfert à la CCSB de la gestion, l'aménagement, le développement et l'entretien des via ferrata du Caire (la Grande Fistoire et les Ammonites).

13. Avenant convention eau potable commune de Montferrand-la-Fare : Délibération DCM2024-05-10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant à la convention d'alimentation en eau potable – fourniture d'eau à la commune de Montferrand-la-Fare par la commune de Rosans. 3 logements supplémentaires seront raccordés au réseau de la commune de Montferrand-la-Fare.

14. Désignation d'un correspondant communal « incendie et secours » : Délibération DCM2024-05-11

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de nommer M. Vincent BERTOLDO, Conseiller Municipal, en tant que correspondant communal « incendie et secours ».

15. Remboursement pour frais engagé par un agent pour le compte de la commune : Délibération DCM2024-05-12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à rembourser à Mme Mélissa LAVIALLE les 7,71€ pour l'achat d'un nouveau chargeur pour le téléphone de la navette.

16. Suppression de poste – adjoint administratif principal de 1ère classe 28h : Délibération DCM2024-05-13

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16/05/2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la suppression, à compter du 01/07/2024, de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

17. Suppression de poste – adjoint administratif principal de 2ème classe 35h : Délibération DCM2024-05-14

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16/05/2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la suppression, à compter du 01/07/2024, de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

18. Questions diverses

- Le Maire informe, qu'au vu des élections, la parution du bulletin municipal est reportée. Un programme des animations estivales sera diffusé fin juin.
- Le Maire informe qu'au vu de sa candidature aux élections législatives il ne tiendra pas le bureau de vote des 30/06 et 07/07, et il remercie les membres qui seront présents. Didier PACAUD sera Président du bureau de vote.
- Le Maire informe que le 6/07 aura lieu la fête du sport au plan d'eau de Rosans, organisée en partenariat avec le CDOS 05, le comité départemental 04-05 du sport en milieu rural et le Comité des fêtes de Rosans.

La séance publique est levée à 17h30. Vu le présent compte-rendu, Le 27 juin 2024. Lionel TARDY, Maire.